

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

ETAPE (0) : Cas d'exclusion

L'assuré ne peut pas activer son application carte Vitale si :

- Il ne connaît pas son numéro de sécurité sociale
- Il ne possède pas de compte ameli
- Il ne possède pas d'adresse email valide renseignée dans son compte ameli
- Il ne possède pas de papier d'identité français ni de carte de séjour délivrée par la France
- Il ne peut pas activer l'application sur deux smartphones simultanément

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (0)** : L'assuré télécharge l'application



Apple Store

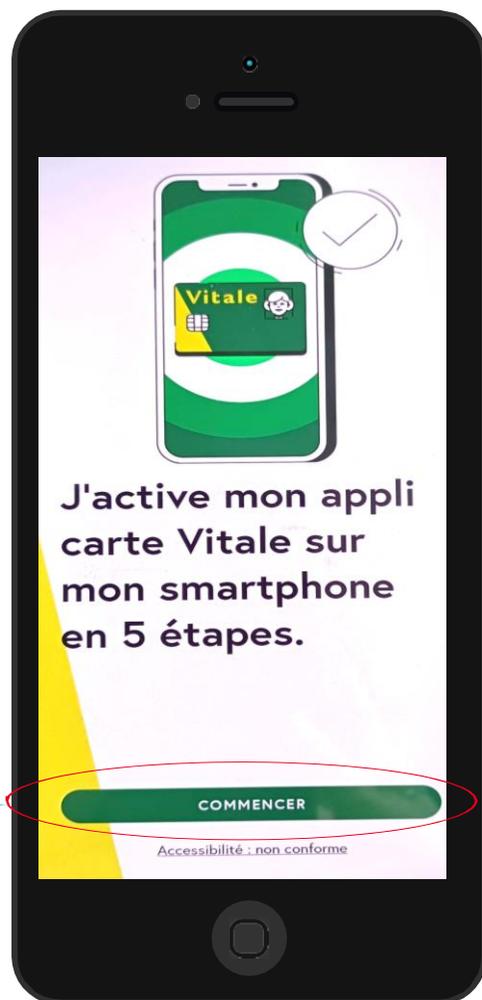


Play Store

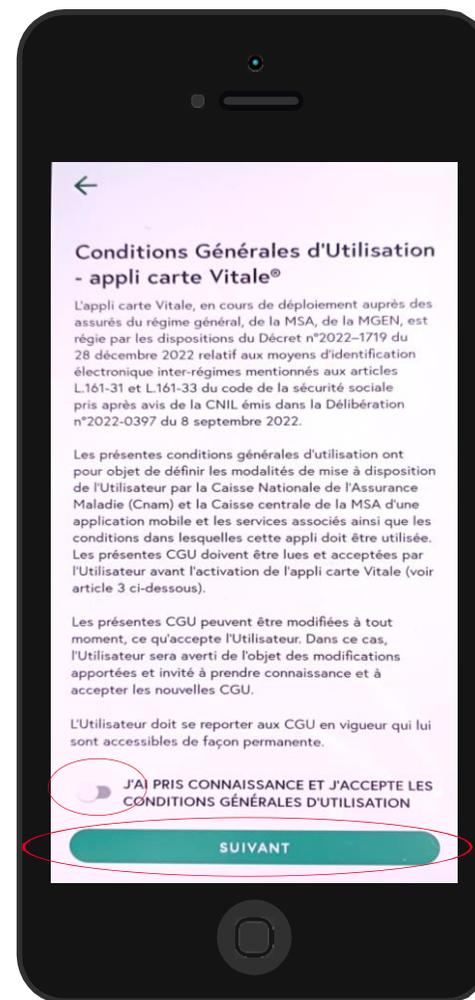
L'assuré se rend dans le **Play Store ou Apple Store** pour télécharger l'application **carte Vitale**.
L'assuré peut directement scanner un des QR code ci-dessus pour installer l'application.

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (1)** : L'assuré accepte les Conditions Générales d'Utilisation de l'appli carte Vitale



L'assuré clique sur
COMMENCER

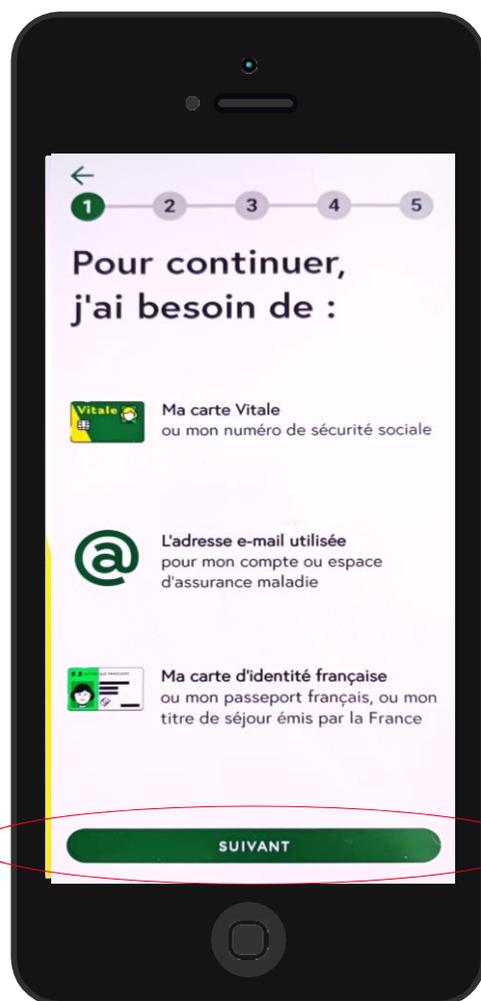


L'assuré prend
connaissance des
Conditions Générales
d'Utilisation

L'assuré coche
la case et clique
sur **SUIVANT**

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (2)** : L'assuré rassemble les pièces justificatives



Après avoir pris connaissance des pièces justificatives à rassembler, l'assuré clique sur **SUIVANT**



L'assuré a le choix de présenter sa carte Vitale ou de saisir manuellement son numéro pour se connecter.

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (3)** : L'assuré reçoit un code de validation par e-mail



L'assuré clique pour recevoir le code de validation par e-mail



L'assuré se rend sur son adresse mail personnelle pour récupérer le code de validation et le renseigne dans l'application

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

ETAPE (4) : Vérification de l'identité de l'assuré



L'assuré prend connaissance des consignes et clique sur **ACCEPTER**



L'assuré sélectionne la pièce d'identité de son choix et clique sur **VALIDER**

La démarche pas-à-pas: : Création de l'appli carte Vitale

ETAPE (4) : Traitement biométrique du visage de l'assuré



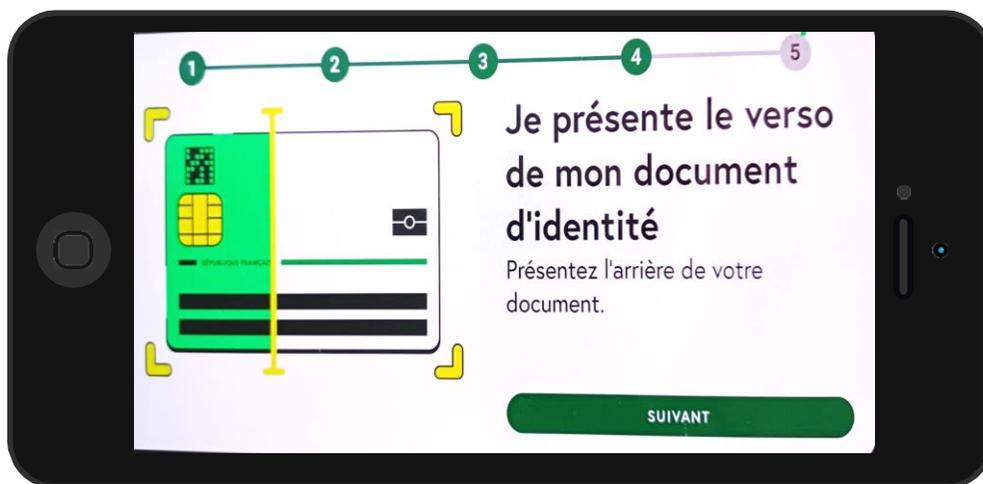
L'assuré accepte d'être pris en photo et accepte une comparaison de son visage avec la photo de la pièce d'identité

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

ETAPE (4) : L'assuré présente son document d'identité

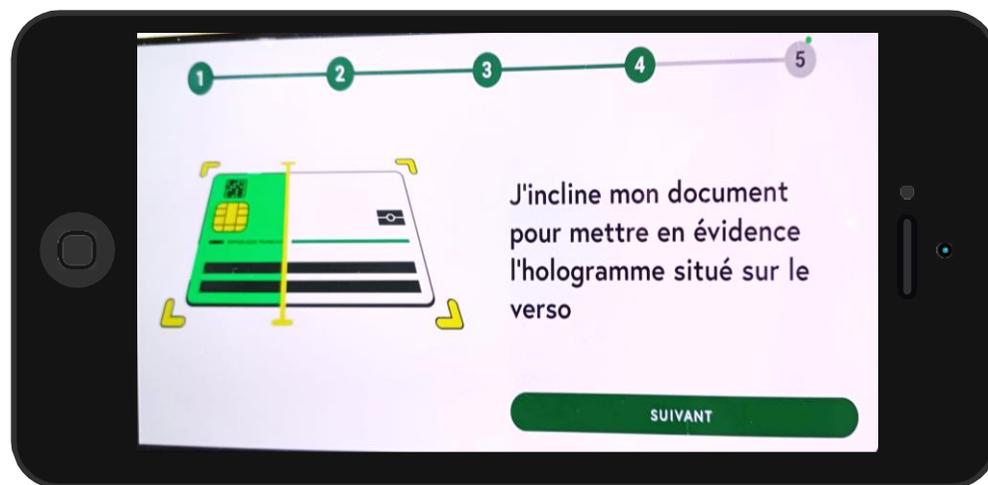


L'assuré suit les instructions et scanne la pièce d'identité demandée (selon le document, cela peut être recto et verso).



La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (4)** : L'assuré finalise l'identification de sa pièce d'identité



L'assuré suit les instructions et incline son document d'identité doucement pour mettre en évidence l'hologramme.

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (4)** : L'assuré **finalise** l'identification de son identité par vidéo



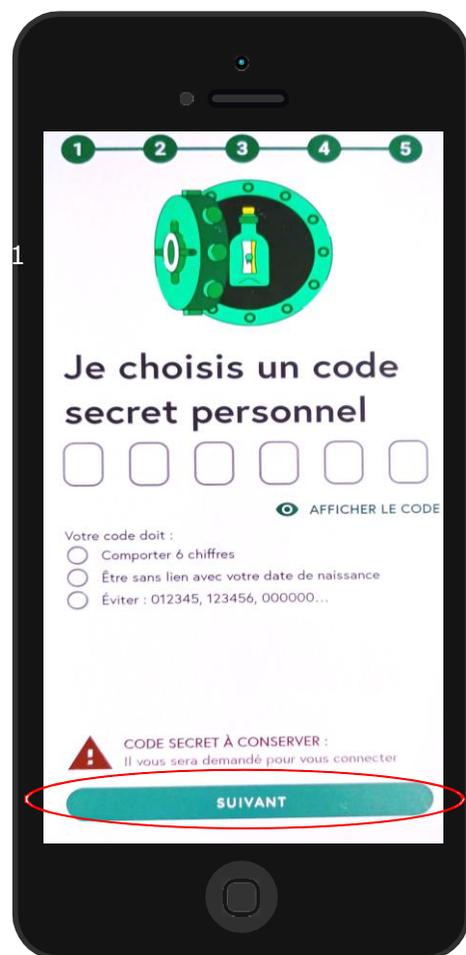
Avant la vidéo, l'assuré s'assure de respecter certaines conditions :

- Un arrière-plan uni et clair
- Pas de contre-jour
- Pas de lunettes de soleil
- Visage dégagé et tête nue

L'assuré appuie sur
« **Commencer** »
pour prendre en
vidéo son visage.

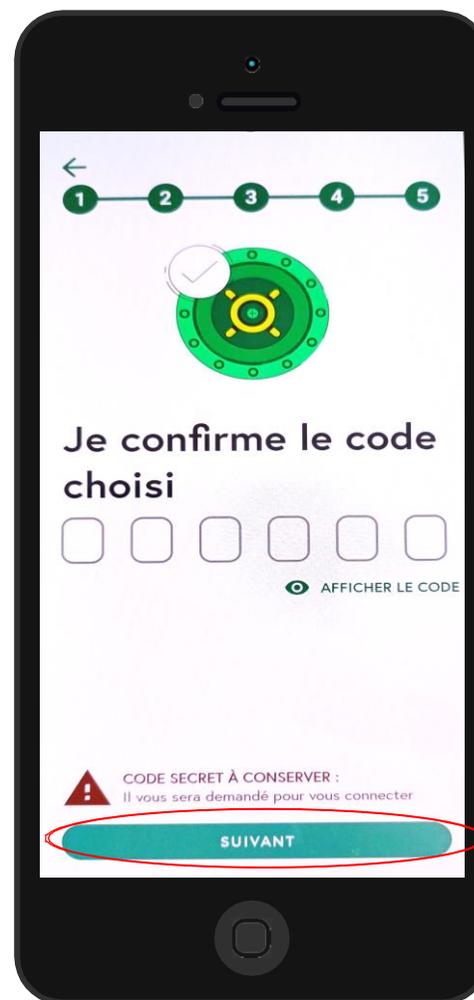
La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

ETAPE (5) : L'assuré choisit un code personnel



L'assuré choisit un code personnel à 6 chiffres qu'il utilisera pour se connecter sur l'application.

L'assuré appuie sur « **Suivant** » pour continuer

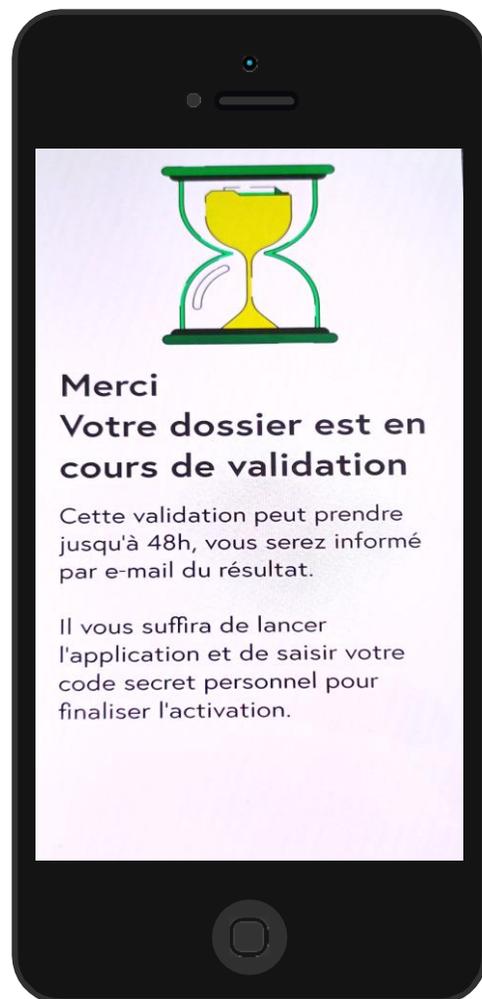


L'assuré confirme son code en le ressaisissant

L'assuré appuie sur « **Suivant** » pour continuer

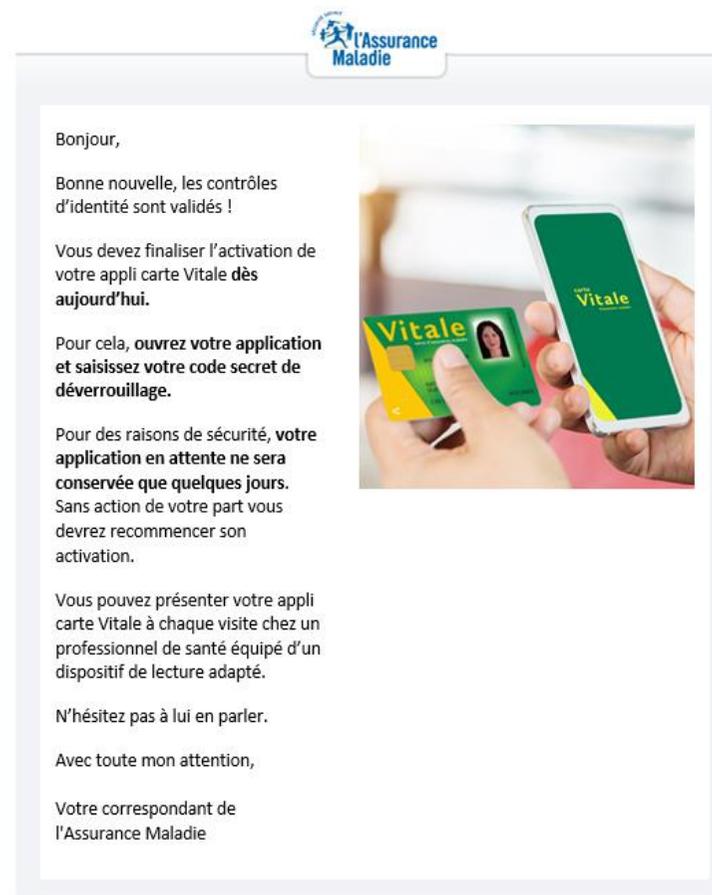
La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

ETAPE (6) : L'assuré attend la validation de son dossier



Une fois la démarche terminée, l'assurée doit attendre au maximum 48H pour la validation.

Il recevra un mail pour l'informer de l'activation.



The image shows a smartphone screen with a white background. At the top, there is a logo for "l'Assurance Maladie". Below it, the text reads: "Bonjour, Bonne nouvelle, les contrôles d'identité sont validés ! Vous devez finaliser l'activation de votre appli carte Vitale dès aujourd'hui. Pour cela, ouvrez votre application et saisissez votre code secret de déverrouillage. Pour des raisons de sécurité, votre application en attente ne sera conservée que quelques jours. Sans action de votre part vous devrez recommencer son activation. Vous pouvez présenter votre appli carte Vitale à chaque visite chez un professionnel de santé équipé d'un dispositif de lecture adapté. N'hésitez pas à lui en parler. Avec toute mon attention, Votre correspondant de l'Assurance Maladie". To the right of the text, there is a photograph of a person's hands holding a green and yellow "Vitalité" card and a smartphone displaying the "Vitalité" app interface.

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (7)** : L'assuré reçoit la confirmation de l'activation de l'application



Lorsque l'assuré reçoit le mail l'informant de la finalisation de l'activation de son appli carte Vitale, il peut se rendre sur l'application pour se connecter.

L'assuré appuie sur « **Suivant** » pour continuer et rentre son code personnel



La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (8)** : L'assuré utilise l'application chez le professionnel de santé

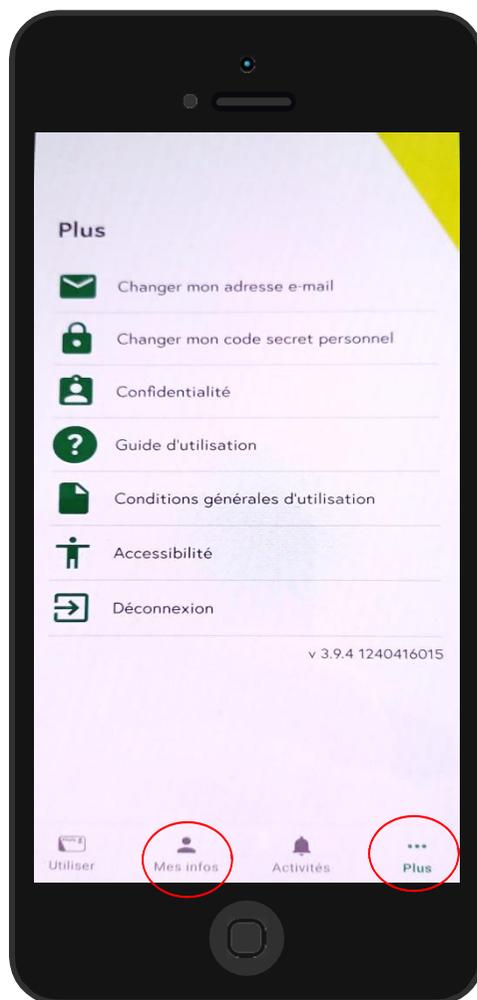
L'assuré appuie sur
« QR code » pour
présenter sa carte
Vitale



L'assuré appuie sur
« Sans contact » et
active son NFC pour
présenter sa carte
Vitale (uniquement
sur les appareils
Android)

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (8)** : L'assuré consulte les différents onglets de l'application

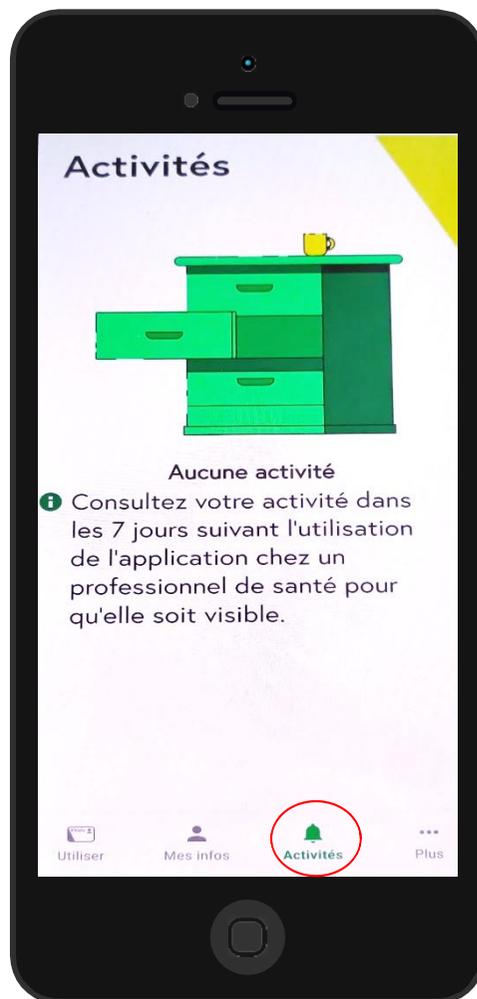


L'assuré peut consulter ses informations personnelles en cliquant sur « Mes infos »

L'assuré peut cliquer sur « Plus » afin de changer son adresse mail, son code personnel ou avoir des informations sur la confidentialité ...

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale

 **ETAPE (8)** : L'assuré consulte les différents onglets de l'application



← L'assuré peut retrouver dans l'onglet « Activités » le récapitulatif de ses consultations lorsqu'il a utilisé l'application chez un professionnel de santé.